



Documents d'une demande subvention association

Par Zankddar

Bonjour,

Je viens prendre vos conseils sur un sujet de désaccord avec la commune avec qui je travaille sur une demande de subvention.

Je suis président d'une association périscolaire et la mairie nous accorde une subvention depuis plusieurs années. Pour cela, nous présentons un compte de résultat joint à la demande de subvention.

Depuis plusieurs années, la mairie me demande de compléter le dossier avec le relevé de compte bancaire de l'association, ce que j'ai toujours refusé considérant que ce document n'est pas nécessaire et contraire à l'Indépendance de l'asso.

Aussi, la convention proposé indique que la mairie peut avoir à nos comptes bancaires sur simple demande. Par ailleurs, je m'appuie sur l'article art. L.1611-4 du CGCT.

J'aurai souhaité avoir votre avis sur le sujet, et savoir si je fais fausse route?